



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 18
présents : 13
votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq,

le seize décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2025.

PRESENTS : MM. RAYMOND Jean-Claude, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, GERY Françoise, GLATZ Jean-Pierre, BURELLIER Jean-Michel, CHAVANNE Pascale, HEMON Mathieu, SAUTEREAU Olivier, MOUNIER Céline, LAFAURIE Lucie et COUBLE Alexis.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COUBLE Alexis.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MM. MURON Marie-Christine, LAMOTTE Florence, DENTON Sylvie et FAVREAU Gilles.

ABSENTE : Mme RAJAT Sonia.

POUVOIRS : M. RAYMOND Jean-Claude par Mme MURON Marie-Christine, Mme LAFAURIE Lucie par M. FAVREAU Gilles.

ORDRE DU JOUR

SESSION ORDINAIRE

- Modifications des statuts du syndicat de la Bombarde : extension de compétences, extension de périmètre et modification de la représentation des membres.
- Proposition de nomination des délégués de la Commune au Syndicat de la Bombarde
- Convention tripartite Commune – CCVAI – Syndicat de la Bombarde de mise à disposition de services pour le transfert de la compétence assainissement
- Budgets communaux : décisions modificatives
- Fonds concours SIEL : Renforcement BTS / P. HLM av. Benoit Bernard
- Demande de subvention par l'Association 3G Génération Gym Germanoise
- Avis sur le projet de classement des massifs à risque incendie dans le cadre du renforcement de la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI)
- Travaux Aménagement accueil de loisirs Avenant n° 1 Lot 1 Démolition - gros œuvre - maçonnerie
- Compte rendu de l'exercice des délégations
- Questions diverses.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire d'ajouter deux points à l'ordre du jour : - Subvention Ecole Publique pour sorties scolaires Année scolaire 2025/2026

- Vente amiable ancienne caserne du Centre de Secours Rue Jean Boyer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, excepté pour la délibération relative à la demande de subvention par l'Association « 3 G GENERATION GYM GERMANOISE » adoptée à la majorité, a pris les décisions suivantes :

MODIFICATIONS STATUTAIRES - EXTENSION DE COMPETENCES/EXTENSION DE PERIMETRE/MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA BOMBARDE

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde en date du 20/11/2025 initiant les procédures d'extension de périmètre, d'extension de compétences et de modification de la représentation des membres du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Donne son accord pour procéder aux modifications proposées et pour modifier en conséquence les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde :

A compter du 1^{er} janvier 2026, les adhésions au syndicat de la Bombarde des membres seront les suivantes :

• **Adhésions à la compétence 1 - eau potable :**

- Communauté de communes Vals d'Aix et Isable pour la totalité de son territoire ;
- Communauté de communes du Pays d'Urfé pour la partie de son territoire correspondant aux communes de Champoly, Chausseterre, Crémeaux, Juré, La Tuilière, St Just en Chevalet, St Marcel d'Urfé, St Priest la Prugne, St Romain d'Urfé.
- Communauté de communes Forez Est, pour la partie de son territoire correspondant aux communes de Mizerieux, Nervieux, Pinay et St Jodard.

Adhésions à la compétence assainissement collectif :

- Communauté de communes Vals d'Aix et Isable pour la totalité de son territoire ;
- Communauté de communes du Pays d'Urfé pour la totalité de son territoire ;

Adhésions à la compétence assainissement non-collectif :

- Communauté de communes Vals d'Aix et Isable pour la totalité de son territoire ;
- Communauté de communes du Pays d'Urfé pour la totalité de son territoire ;

- Représentation des membres :

Afin d'ajuster la représentation de chaque membre au sein du comité syndical au regard de l'extension du périmètre et de l'extension des compétences, il a été convenu que le nombre de délégués soit fixé de la manière suivante :

- Communauté de communes Vals d'Aix et Isable (CCVAI) : 12 délégués (12 communes) et 2 délégués en plus pour la totalité des compétences transférées sur la totalité du périmètre, soit un total de 14 délégués.
- Communauté de communes du Pays d'Urfé (CCPU) : 11 délégués (11 communes)
- Communauté de communes Forez Est (CCFE) : 4 délégués (4 communes)

- Confirme l'adhésion aux compétences à la carte telles qu'elles sont précisées dans l'exposé ci-dessus ;

- Prend acte de la substitution de la Communauté de Communes du Pays D'Urfé au Syndicat des Bois Noirs à compter du 1^{er} janvier 2026, en application de l'article L.5214-21 du CGCT.

PROPOSITIONS DE DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BOMBARDE

Suite aux modifications statutaires du Syndicat Mixte de Eaux de la Bombarde, la représentation des membres est changée.

A compter du 1^{er} janvier 2026, un titulaire siègera au syndicat de la Bombarde. A chaque délégué est associé un suppléant désigné de la même manière que le délégué titulaire, et chargé de le remplacer en cas d'empêchement.

Les délégués proposés à la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable chargée d'élire les délégués du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde, sont :

DELEGUE TITULAIRE :

- M. Lucien GUILLOT
357, Chemin de la Croix de Mission
42260 ST GERMAIN LAVAL

DELEGUE SUPPLEANT :

- M. Mathieu HEMON
560, Chemin Charra
42260 ST GERMAIN LAVAL

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT AVEC LA COMMUNE DE ST GERMAIN LAVAL

-Autorise Monsieur Le Maire de la commune de St Germain Laval à signer la convention de mise à disposition de services relative au transfert de la compétence assainissement avec la Communauté de Communes et le Syndicat mixte des Eaux de la Bombarde, qui fixe les modalités administratives, financières et technique de cette mise à disposition.

SUBVENTION ECOLE PUBLIQUE POUR SORTIES SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2025/ 2026

-Alloue une subvention de 1 800 €, pour financer les voyages scolaires pour l'année 2025/2026 suite à la demande faite par la Directrice de l'Ecole Publique
-Prélève la dépense au compte 65748 «Subventions de fonctionnement autres personnes droit privé » du Budget Principal 2025.

AVIS SUR LE PROJET DE CLASSEMENT DES MASSIFS A RISQUE INCENDIE DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE LA DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE (DFCI)

-Donne un avis favorable au projet de classement des massifs forestiers à risque incendie sur le territoire communal, tel que présenté par les services de l'État.
-Autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de la Loire dans le délai imparti pour la consultation.

TRAVAUX AMENAGEMENT ACCUEIL DE LOISIRS AVENANT N° 1 LOT 1

-Approuve dans le cadre des travaux d'aménagement d'un accueil de loisirs dans un bâtiment existant l'avenant négatif ci-après détaillé :

* Avenant n° 1 Lot 1 : Démolition - gros œuvre - maçonnerie attribué à l'entreprise CHEVALIER Fils 350, Route de Roanne 42260 SAINT GERMAIN LAVAL qui a pour objet d'intégrer des plus et moins-values.

Montant initial du marché : 12 111.50 € HT soit 14 533.80 € TTC

Montant de l'avenant 1 : -1 853.00 € HT soit - 2 223.60 € TTC

Nouveau montant du marché 10 258.50 € HT soit 12 310.20 € TTC

-Autorise le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

La dépense est inscrite au compte 2313 Immos en cours-constructions Opération n° 202 « Aménagement Accueil de Loisirs » du budget communal.

DECISION DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 26 mai 2020, à savoir :

- Décision du 17/10/2025 : Délivrance de concessions dans le cimetière communal

Il est accordé dans le cimetière communal au nom de :

- M DIETENHOEFFER Thierry domicilié 35 rue du Docteur Boël 42260 ST GERMAIN LAVAL, une concession d'une case de columbarium de 30 ans, à compter du 12 novembre 2025, concession nouvelle moyennant la somme de 960 euros.

Le conseil municipal prend acte de cette décision qui n'appelle aucune remarque de la part de l'assemblée.

BUDGET PRINCIPAL 2025 : DECISION MODIFICATIVE N°2

- Emet un avis favorable pour les inscriptions budgétaires prévues par la Décision Modificative n°2 du budget Principal 2025.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		235.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		235.00 €		
R 742 : Dot. aux élus locaux				235.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				235.00 €
Total		235.00 €		235.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2111 : Terrains nus	25 710.00 €			
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	25 710.00 €			
D 1641 : Emprunts en euros		3 089.00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		3 089.00 €		
D 2041582 : Autres grpts - Bâtiments et installat°		3 642.00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		3 642.00 €		
D 21316 : Equipements du cimetière		5 300.00 €		
D 21838 : Autre matériel informatique		1 000.00 €		
D 21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers		11 000.00 €		
D 2185 : Matériel de téléphonie		100.00 €		
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		8 200.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		25 600.00 €		
D 2315-207 : RESTAURATION PONT DE BAFFY	32 331.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	32 331.00 €			
R 2111 : Terrains nus			25 710.00 €	
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales			25 710.00 €	
Total	58 041.00 €	32 331.00 €	25 710.00 €	
Total Général		-25 475.00 €		-25 475.00 €

DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION 3G GENERATION GYM GERMANOISE

-A la majorité des membres présents ou représentés, avec 10 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre, décide d'attribuer une subvention de 125 euros qui sera versée en 2026 à l'Association « 3 G GENERATION GYM GERMANOISE » association loi 1901 à but non lucratif créée le 6 juillet 2025, qui propose l'enseignement d'activités sportives comme le Pilate, le Fitness, ainsi que la Gym Douce depuis la rentrée de septembre 2025.

-Prélève la dépense au compte 65748 «Subventions de fonctionnement autres personnes droit privé ».

FONDS DE CONCOURS SIEL : RENFORCEMENT BTS / P. HLM AV. BENOIT BERNARD

-Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté

-Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en une année

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

VENTE A L'AMIALE DE L'ANCIENNE CASERNE DU CENTRE DE SECOURS RUE J BOYER

- valide l'aliénation des parcelles cadastrées sous les numéros C n°1937 et C n° 1936 sises 285 rue Jean Boyer, 42260 - SAINT GERMAIN LAVAL, pour un montant de 220 000 euros TTC à M. et Mme Alexandre OSSEDAT ou toute autre société s'y substituant dans laquelle M. Alexandre OSSEDAT y serait associé.

- autorise Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

QUESTIONS DIVERSES

Projets du Tennis Club : M. Mathieu HEMON fait part des projets d'éclairage des terrains de tennis et du « PADEL »

Camping : Une proposition pour l'achat du fonds de commerce a été faite par les gérants actuels du camping.

Prochain CM : mardi 20 janvier 2026 à 20h 30

La séance est levée à : 23 h 00.

En début de séance ordinaire du mardi vingt janvier deux mille vingt-six à 20 heures 30, dont la publication et les convocations ont été faites le douze janvier deux mille vingt-six, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du seize décembre deux mille vingt-cinq comportant les délibérations n° 98/25 à 108/25 est approuvé par les membres présents ou représentés.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RAYMOND.

Alexis COUBLE.